ABALONE TT 35
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 18 QUAI RICHEMONT - 1 RUE HIPPOLYTE LUCAS
35000 RENNES
830936159 RCS RENNES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 juin 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 189103,48 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 174486,19 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 12500,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 363 589,67 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 148 589,67 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 215000,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 17,20 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2023			190000
31.12.2022			120000
31.12.2021			Néant

ABALONE TT 35
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 125000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 18 QUAI RICHEMONT - 1 RUE HIPPOLYTE LUCAS
35000 RENNES
830936159 RCS RENNES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 juin 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 189103,48 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 174486,19 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 12500,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 363 589,67 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

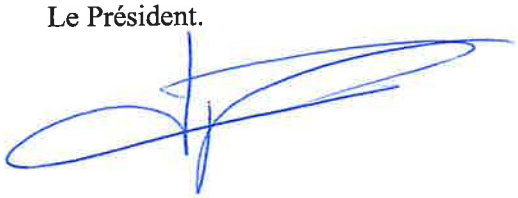
- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 148 589,67 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 215000,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 17,20 *euro(s) par action.*
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2023			190000
31.12.2022			120000
31.12.2021			Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



SAS ABALONE TT 35

18 QUAI RICHEMONT
1 RUE HIPPOLYTE UCAS
35000 RENNES

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme

Nadege LIGNON

Signature numérique de Nadege LIGNON
Date : 2026.01.21 08:16:04 +01'00'

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 907.00	5 648.36	258.64	497.64	-239.00	-48.03
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	7 078.82	6 009.20	1 069.62	2 778.21	-1 708.59	-61.50
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	9 762.00		9 762.00	13 830.00	-4 068.00	-29.41
	Autres immobilisations financières	2 640.00		2 640.00	2 640.00		
	Total II	25 387.82	11 657.56	13 730.26	19 745.85	-6 015.59	-30.47
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	417 322.32		417 322.32	681 708.76	-264 386.44	-38.78
	Autres créances	580 635.10		580 635.10	587 862.34	-7 227.24	-1.23
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	30 701.35		30 701.35		30 701.35	
	Charges constatées d'avance (3)	4 172.72		4 172.72	2 747.86	1 424.86	51.85
	Total III	1 032 831.49		1 032 831.49	1 272 318.96	-239 487.47	-18.82
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 058 219.31	11 657.56	1 046 561.75	1 292 064.81	-245 503.06	-19.00

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 12 402.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 125 000)	125 000.00	125 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	12 500.00	12 500.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	174 486.19	123 295.31	51 190.88	41.52
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	189 103.48	241 190.88	-52 087.40	-21.60
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	501 089.67	501 986.19	-896.52	-0.18
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	16 729.00	16 729.00		
	Provisions pour charges				
	Total III	16 729.00	16 729.00		
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	202.44	1 767.04	-1 564.60	-88.54
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 586.82	151 336.74	-42 749.92	-28.25
	Dettes fiscales et sociales	412 799.70	611 389.42	-198 589.72	-32.48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 154.12	8 856.42	-1 702.30	-19.22
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	528 743.08	773 349.62	-244 606.54	-31.63
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 046 561.75	1 292 064.81	-245 503.06	-19.00
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	528 743.08	773 349.62		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 131 632.91		3 131 632.91	3 693 351.61	-561 718.70	-15.21
Chiffre d'affaires NET	3 131 632.91		3 131 632.91	3 693 351.61	-561 718.70	-15.21
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			4 000.00	6 666.70	-2 666.70	-40.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			41 949.85	63 561.59	-21 611.74	-34.00
Autres produits			1 455.68	474.65	981.03	206.68
Total des Produits d'exploitation (I)			3 179 038.44	3 764 054.55	-585 016.11	-15.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			380 542.54	444 306.12	-63 763.58	-14.35
Impôts, taxes et versements assimilés			58 222.67	70 782.85	-12 560.18	-17.74
Salaires et traitements			2 054 831.69	2 444 537.15	-389 705.46	-15.94
Charges sociales			444 017.23	485 249.97	-41 232.74	-8.50
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 947.59	1 931.32	16.27	0.84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2.69	43.18	-40.49	-93.77
Total des Charges d'exploitation (II)			2 939 564.41	3 446 850.59	-507 286.18	-14.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			239 474.03	317 203.96	-77 729.93	-24.50
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 716.11	30 587.92	-14 871.81	-48.62
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	15 716.11	30 587.92	-14 871.81	-48.62
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	15 716.11	30 587.92	-14 871.81	-48.62
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	255 190.14	347 791.88	-92 601.74	-26.63
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 124.66	7 000.00	-1 875.34	-26.79
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		16 729.00	-16 729.00	-100.00
Total VIII	5 124.66	23 729.00	-18 604.34	-78.40
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-5 124.66	-23 729.00	18 604.34	78.40
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	60 962.00	82 872.00	-21 910.00	-26.44
Total des produits (I+III+V+VII)	3 194 754.55	3 794 642.47	-599 887.92	-15.81
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 005 651.07	3 553 451.59	-547 800.52	-15.42
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	189 103.48	241 190.88	-52 087.40	-21.60

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT 35

18 QUAI RICHEMONT
1 RUE HIPPOLYTE UCAS
35000 RENNES

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 046 561.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 131 632.91 Euros et dégageant un bénéfice de 189 103.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 907		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 079		
TOTAL	7 079		
Prêts, autres immobilisations financières	16 470		
TOTAL	16 470		
TOTAL GENERAL	29 456		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 907	5 907
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 079	7 079
TOTAL			7 079	7 079
Prêts, autres immobilisations financières		4 068	12 402	12 402
TOTAL		4 068	12 402	12 402
TOTAL GENERAL		4 068	25 388	25 388

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 409	239		5 648
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 301	1 709		6 009
TOTAL	4 301	1 709		6 009
TOTAL GENERAL	9 710	1 948		11 658

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	239				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 709				
TOTAL	1 709				
TOTAL GENERAL	1 948				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	16 729				16 729
TOTAL	16 729				16 729
TOTAL GENERAL	16 729				16 729

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	9 762	9 762	
Autres immobilisations financières	2 640	2 640	
Autres créances clients	417 322	417 322	
Impôts sur les bénéfices	26 110	26 110	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 822	18 822	
Divers état et autres collectivités publiques	825	825	
Groupe et associés	534 044	534 044	
Débiteurs divers	834	834	
Charges constatées d'avance	4 173	4 173	
TOTAL	1 014 532	1 014 532	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 068		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	202	202		
Fournisseurs et comptes rattachés	108 587	108 587		
Personnel et comptes rattachés	171 205	171 205		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 931	87 931		
Taxe sur la valeur ajoutée	132 181	132 181		
Autres impôts taxes et assimilés	21 483	21 483		
Autres dettes	7 154	7 154		
TOTAL	528 743	528 743		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 500			12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 659
Total	1 659

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	202
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 181
Dettes fiscales et sociales	114 546
Autres dettes	7 154
Total	178 084

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 173
Total	4 173

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 241 euros correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	33 350
Total (1)	33 350

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	295 469
Total	295 469

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				57 180	57 180
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				14 914	14 914
- dotations de l'exercice				11 436	11 436
Total				26 350	26 350
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				15 705	15 705
- exercice				11 779	11 779
Total				27 483	27 483
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				11 779	11 779
- entre 1 et 5 ans				19 631	19 631
Total				31 410	31 410
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				572	572
Total				572	572

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Abalone TT 35 S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Abalone TT 35 S.A.S.
18 Quai Richemont 1 Rue Hippolyte Lucas 35000 RENNES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Abalone TT 35 S.A.S.

18 Quai Richemont 1 Rue Hippolyte Lucas 35000 RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Abalone TT 35 S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT 35 S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.821-57 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville St Clair, le 27 mai 2025

KPMG SA



Julien MASSON

Commissaire aux comptes

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 35 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 18 QUAI RICHEMONT 35000 RENNES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 83093615900011 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 907	AG 5 648	259	498
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	7 079	AU 6 009	1 070	2 778
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	9 762	BG	9 762	13 830
	Autres immobilisations financières*	BH	2 640	BI	2 640	2 640
	TOTAL (II)	BJ	25 388	BK 11 658	13 730	19 746
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	417 322	BY	417 322	681 709
	Autres créances (3)	BZ	580 635	CA	580 635	587 862
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	30 701	CG	30 701	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 173	CI	4 173	2 748
	TOTAL (III)	CJ	1 032 831	CK	1 032 831	1 272 319
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 058 219	1A 11 658	1 046 562	1 292 065

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 12 402 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 35 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 125 000)	DA	125 000	125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 500	12 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	174 486	123 295
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	189 103	241 191
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	501 090	501 986
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	16 729	16 729
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	16 729	16 729
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	202	1 767
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	108 587	151 337
	Dettes fiscales et sociales	DY	412 800	611 389
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 154	8 856
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	528 743	773 350
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 046 562	1 292 065

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	528 743	773 350
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		1 537

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 35 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	3 131 633	FH	FI	3 131 633	3 693 352
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 131 633	FK	FL	3 131 633	3 693 352
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	4 000	6 667
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	41 950	63 562
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 456	475
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 179 038	3 764 055
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	380 543	444 306
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	58 223	70 783
	Salaires et traitements*				FY	2 054 832	2 444 537
	Charges sociales (10)				FZ	444 017	485 250
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements*				GA	1 948	1 931
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	3	43
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 939 564	3 446 851
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	239 474	317 204
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	15 716	30 588
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	15 716	30 588
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	15 716	30 588
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	255 190	347 792

Cegid Quadra

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT 35 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 125	7 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		16 729
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 125	23 729
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(5 125)	(23 729)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	60 962	82 872
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 194 755	3 794 642
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 005 651	3 553 452
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	189 103	241 191

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	41 950	63 562
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DON	5 000	
PENALITES MAJORATIONS	125	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

SAS ABALONE TT 35

18 QUAI RICHEMONT
1 RUE HIPPOLYTE UCAS
35000 RENNES

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 046 561.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 131 632.91 Euros et dégageant un bénéfice de 189 103.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 907		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 079		
TOTAL	7 079		
Prêts, autres immobilisations financières	16 470		
TOTAL	16 470		
TOTAL GENERAL	29 456		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 907	5 907
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 079	7 079
TOTAL			7 079	7 079
Prêts, autres immobilisations financières		4 068	12 402	12 402
TOTAL		4 068	12 402	12 402
TOTAL GENERAL		4 068	25 388	25 388

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 409	239		5 648
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 301	1 709		6 009
TOTAL	4 301	1 709		6 009
TOTAL GENERAL	9 710	1 948		11 658

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	239				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 709				
TOTAL	1 709				
TOTAL GENERAL	1 948				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	16 729				16 729
TOTAL	16 729				16 729
TOTAL GENERAL	16 729				16 729

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	9 762	9 762	
Autres immobilisations financières	2 640	2 640	
Autres créances clients	417 322	417 322	
Impôts sur les bénéfices	26 110	26 110	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 822	18 822	
Divers état et autres collectivités publiques	825	825	
Groupe et associés	534 044	534 044	
Débiteurs divers	834	834	
Charges constatées d'avance	4 173	4 173	
TOTAL	1 014 532	1 014 532	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 068		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	202	202		
Fournisseurs et comptes rattachés	108 587	108 587		
Personnel et comptes rattachés	171 205	171 205		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 931	87 931		
Taxe sur la valeur ajoutée	132 181	132 181		
Autres impôts taxes et assimilés	21 483	21 483		
Autres dettes	7 154	7 154		
TOTAL	528 743	528 743		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 500			12 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 659
Total	1 659

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	202
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 181
Dettes fiscales et sociales	114 546
Autres dettes	7 154
Total	178 084

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 173
Total	4 173

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 241 euros correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	33 350
Total (1)	33 350

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	295 469
Total	295 469

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				57 180	57 180
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				14 914	14 914
- dotations de l'exercice				11 436	11 436
Total				26 350	26 350
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				15 705	15 705
- exercice				11 779	11 779
Total				27 483	27 483
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				11 779	11 779
- entre 1 et 5 ans				19 631	19 631
Total				31 410	31 410
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				572	572
Total				572	572

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.